



## mettre fin à la nue propriété

Par **jo1256**, le **16/10/2012 à 22:01**

Bonjour,

Mon ex épouse a acheté un logement dont elle est usufruitière, mon fils étant nu-proprétaire.

Y a-t-il une solution pour mettre fin à cela par mon fils, étudiant sans ressource, qui s'est laissé entraîner dans cette situation, qui l'a mis dans l'impossibilité d'aller louer un studio et de bénéficier d'une aide au logement

merci

Par **Afterall**, le **16/10/2012 à 22:24**

bonjour,

La solution la plus simple consiste en une donation par votre fils à sa mère de la nue propriété.

En admettant que cette dernière soit encore "jeune", l'évaluation de la nue propriété sera relativement faible.

En tout état de cause, et jusqu'à une évaluation de 100000 euros, l'acte ne coutera que les frais du notaire.

Mais il faut encore que Madame soit d'accord pour concrétiser cette solution...